

Me Roger BAZUS, Notaire  
65190 TOURNAY

DROIT de TIMBRE PAYÉ SUR ÉTAT  
AUTENTICATAION du 15 Juin 1983 TARDES-NGGD

élection de domicile en leurs demeures respectives.

AFFIRMATION DE SINCERTE

Les parties affirment que le présent acte exprime l'intégralité des soultes convenues et reconnaissent avoir été informées par le notaire soussigné des peines encourues en cas d'inexactitude de cette affirmation.

Et le notaire soussigné affirme en outre qu'à sa connaissance le présent acte n'est modifié ni contredit par aucune contre-lettre contenant augmentation de la soulte ci-dessus stipulée.

DONT ACTE rédigé sur huit pages

La lecture du présent acte a été donnée aux comparants et leurs signatures sur ledit acte ont été recueillies par le notaire soussigné, en leur présence réelle et simultanée,

Les jour, mois et an susdits,

A TOURNAY, en l'Etude du notaire soussigné,

Et le notaire a signé le même jour.

RENVOI/ — Jean./.

8ème et dernière page

MRB

MR Bentayou

PB

P Bentayou

PB

P Bentayou

AD.

AD. Notaire

P.

Ju.



GER 1530 10 22